PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Damase-de-l'Islet tenue le mardi 2 septembre 2025, à 19 h, à la salle du Conseil. Étaient présents Mesdames les conseillères Monique Gamache, Cathy Michaud, Messieurs les conseillers, Jonathan Duval, Damien Jean, Guillaume Lapointe et Marie-Jean Pellerin, tous formant quorum sous la présidence de Madame le Maire Anne Caron.

La greffière-trésorière dresse le procès-verbal.

01. MOT DE BIENVENUE

Madame Caron souhaite la bienvenue à tous.

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01. MOT DE BIENVENUE
02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 11 AOUT 2025
04. SUIVI AU PROCES-VERBAL
05. COMPTES A PAYER A CE JOUR
06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe,évaluation, autres)
    06.01. Modification du règlement 04-2025 concernant le financement du programme de mise aux normes des installations septiques
    06.02. Engagement de l'adjointe administrative et mandat de signature du contrat
07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)
    Engagement d'un nouveau pompier et mandat de signature du contrat
08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)
    08.01. Fossés au 6 e rang
09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)
    09.01. Bac pour matériaux de rénovation
10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, ORH, MADA, Famille)
11. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)
12. IMMOBILISATION
13. DEMANDES DIVERSES :
14. VARIA :
15. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE
16. CORRESPONDANCE
17. CLOTURE DE LA SEANCE

Résolution 96-09-2025
Il est proposé par la conseillère Monique Gamache, appuyé par le conseiller Damien Jean et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que cet ordre du jour soit accepté, en laissant l'item Varia ouvert.

03. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 11 AOÛT 2025

ATTENDU QU' une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 11 août 2025 a été remise, avec l'avis de convocation, à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et dispenser la lecture de celui-ci séance tenante ;

EN CONSÉQUENCE, **Résolution 97-09-2025**
Il est proposé par la conseillère Cathy Michaud, appuyé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que le procès-verbal du 11 août 2025 soit accepté tel que présenté.

04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Rien

05. COMPTES À PAYER À CE JOUR

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu les explications nécessaires sur la liste des comptes qui doivent être acceptés et acquittés ;

ATTENDU QUE sous la résolution **08-01-2025,** le Conseil a accepté les dépenses incompressibles 2025 soient acquittées sur réception sans présentation mensuelle ;

EN CONCLUSION, **Résolution 98-09-2025**
Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Damien Jean et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que tous les comptes soient acceptés et acquittés, dont la liste présentée pour une somme totale de 16 779.12 $.

Je certifie que les fonds sont disponibles pour le paiement de ces factures.

_____
Dany Marois, Greffière-trésorière

06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)

06.01. Modification du règlement 04-2025 concernant le financement du programme de mise aux normes des installations septiques

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet a instauré un programme de mise aux normes des installations septique ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet a adopté le 1 er avril 2025, le règlement no 04-2025 décrétant une dépense et un emprunt de 500 000 $ pour financer le programme de mise aux normes des installations septiques ;

CONSIDÉRANT QUE selon la vérification du règlement par les services du MAMH, pour être recevable selon l'article 1063 du Code municipal, le règlement doit mentionner l'estimé détaillé de la dépense de 500 000 $ sous une annexe ajoutée à l'article 1 du règlement 04-2025 ;

EN CONSÉQUENCE, **Résolution 99-09-2025**
Il est proposé par le conseillère Cathy Michaud, appuyé par la conseillère Monique Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) de modifier le règlement no 04-2025, décrétant une dépense et un emprunt de 500 000 $ pour financer le programme de mise aux normes des installations septiques, en ajoutant à l'article 1 : l'estimé détaillé de la dépense de 500 000 $ est joint sous l'annexe B.

06.02. Probation de l'adjointe administrative

CONSIDÉRANT QUE la probation de Mme Julie Dubé se termine le 9 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Dubé répond aux besoins du poste d'adjointe administrative ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte les termes du contrat ;

EN CONSÉQUENCE, **Résolution 100-09-2025**
Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Guillaume Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet nomme Mme Julie Dubé, adjointe administrative et mandate la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet, le contrat d'engagement débutant le mercredi 10 septembre 2025.

07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)

07.01. Engagement d'un nouveau pompier

CONSIDÉRANT QUE La municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet cherche toujours à recruter de nouveaux pompiers pour solidifier son service incendie ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Paul Demers a déposé sa candidature comme Officier et opérateur d'autopompe avec une expérience de plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet possède un équipement pour combattre le feu valide jusqu'en 2027 adéquat pour M. Demers ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'accord avec les termes du contrat ;

EN CONSÉQUENCE, **Résolution 101-09-2025**
Il est proposé par le conseiller Marie-Jean Pellerin, appuyé par la conseillère Monique Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet nomme M. Paul Demers, officier au sein du service incendie de St-Damase-de-L'Islet et mandate la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet, le contrat d'engagement débutant le mercredi 10 septembre 2025.

08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)

08.01. Fossés au 6 e rang

CONSIDÉRANT QUE le déneigement des routes déverse du gravier à chaque année dans les fossés ;

CONSIDÉRANT QUE les fossés du 6 e rang, du stop au numéro civique 614, ont été refait en 2014 avec de l'empierrement qui rend difficile le nettoyage des ponceaux privés par les résidents ;

CONSIDÉRANT QUE le gravier exerce une pression sur les ponceaux qui les fait se déplacer et endommage les entrées ;

EN CONSÉQUENCE, **Résolution 102-09-2025**
Il est proposé par la conseillère Monique Gamache, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

présents(es) que l'équipe municipale dépose une évaluation du projet au Conseil et trouve un programme d'aide financier pour faire un égout pluvial fermé de chaque côté du 6 e rang, du stop au numéro civique 614.

09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)

09.01. Bac pour matériaux de rénovation
Résolution 103-09-2025
Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la Municipalité demande à Concassés du Cap inc. un conteneur à installer tout près du garage municipal pour y déposer les matériaux de petits travaux de rénovation pour le samedi 4 octobre 2025, de 8 h à 16 h.

10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, ORH, MADA)

Rien

11. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)

Rien

12. IMMOBILISATION

Rien

13. DEMANDES DIVERSES :
13.01. Fondation du Cégep de La Pocatière, campus de Montmagny
La Fondation demande aux municipalités de fournir des dons par tranche de 100 $ pour le programme de remise des Bourses des Maires aux étudiants de la municipalité donatrice. Les prix selon le montant accordé sont remis par tirage au sort. En 2025, un seul étudiant de St-Damase-de-L'Islet est inscrit.
Résolution 104-09-2025
Il est proposé par la conseillère Cathy Michaud, appuyé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de St-Damase-de-L'Islet verse 100 $ à la Fondation du Cégep de La Pocatière, campus de Montmagny, dans le cadre du programme de remise des Bourses des Maires pour 2025.

14. Varia :

Rien

15. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec.

16. CORRESPONDANCE

La liste est lue par le Maire. Les documents de la correspondance peuvent être consultés en tout temps, sur les heures d'ouverture du bureau municipal jusqu'à la prochaine séance.

17. CLOTURE DE LA SEANCE

Résolution 105-09-2025
Proposé par la conseillère Cathy Michaud, il est 19 h 35.

Annie Caron
Maire

Dany Bourassa
D.G/Greffière.-trés.